

NEWLOG

22 rue des Garines – ZAC de Chesnes Nord – BP 741 – 38297 Saint-Quentin-Fallavier Cedex

DE : Quentin MILLET

Le 18 décembre 2025

A : Titulaires :

NIGRA Eric
REVEL Karim
BERGER Eve
BERTHELOT Eric
LE BIHAN Angélique
DOUDOU Bloufa
CHAKHMA Ibrahim
TETAZ Cindy
NOEL Frank
SERRE Alain

Suppléants :

JDNOUR Mohamed
DUMONTEIL Valérie
CLERC Guy
MUSANO Marlène
HEUZE Freddy
BEC Séverine
ROBERT Stéphane
MATHEVET Guillaume
SAHRAOUI Zaia
CATERO Yoann
GONZALEZ Miguel

TONIOLO Marion RRH NEWLOG

Délégués syndicaux :

- NIGRA Eric (FO)
- FARINA Jean-Christophe (UNSA)
- FABRE Catherine (CFDT)
- CHAKHMA Ibrahim (CGT)

OBJET : Réclamations individuelles et collectives du mois de décembre :

1- FO

Pouvons-nous avoir un calendrier prévisionnel de réunion de négo pour la NAO 2026 ?

Réponse :

- R0 – 09 janvier 2026 à 9h
- R1 – 14 janvier 2026 à 9h
- R2 – 22 janvier 2026 à 9h

2-UNSA :

Comme l'ensemble des Organisations syndicales nous préparons chacun nos revendications pour la prochaine NAO. Nous souhaiterions revenir sur des points très importants de l'accord NAO 2025 signé par 2 OS représentatives (FO et CFDT)

Après vérification sur plusieurs salariés, nous avons constaté que le montant de l'augmentation de la prime d'équipe 2025 (voir copie ci-dessous de l'article concerné) n'était pas versée dans sa totalité et qu'il manquait 31% de cette augmentation. Soit 5% de 145€ = 7.25€ et non 5€ comme versé depuis avril 2025 (un manque de 2.25€ par salarié concerné et par mois) : comment pensez-vous régulariser cet écart ? sachant que toute erreurs de ce type est au plus favorable pour le salarié ?

ARTICLE 6.1 - REVALORISATION DE LA PRIME D'EQUIPE

La prime d'équipe sera revalorisée à hauteur de 5%, et passera ainsi de 145 à 150 euros bruts mensuels pour un équivalent temps plein.

Cette mesure sera effective au 1^{er} avril 2025.

Réponse :

Réponse rédigée en question 3.

3- UNSA :

Après vérification et plusieurs lectures de cet accord NAO 2025 nous avons constaté une seconde anomalie sur la valeur faciale des tickets restaurants et sa date de revalorisation (voir copie ci-dessous de l'article concerné), la date de revalorisation était apparemment rétroactive au 1er avril 2023. Comment pensez vous régulariser et respecter cet article de l'accord ? soit pour chaque journalier un manque de 0.29€ sur chaque ticket pour les années 2023 et 2024.

ARTICLE 6.3 – REVALORISATION DES TICKETS RESTAURANTS

La valeur faciale des tickets restaurants sera revalorisée au 1er avril 2023, passant de 9,71 euros à 10 euros.

Le taux de participation Entreprise évolue selon le schéma suivant :

- Taux de participation Entreprise : 58%
- Taux de participation du salarié : 42%

Cette mesure sera effective au 1^{er} avril 2025.

Le présent accord est établi en 5 exemplaires pour notification à chaque syndicat représentatif conformément à l'article L. 2231-5 du Code du travail.

Conformément aux articles L.2231-6 et D.2231-2 du Code du travail il sera déposé :

- En version électronique via la plateforme <https://www.leteleaccords.travail-emploi.gouv.fr/PortailTeleprocedures/> ;
- Un support papier au secrétariat greffe du Conseil de Prud'hommes de Vienne.

Le texte du présent accord comporte 5 pages numérotées de 1 à 5.

EN
4
CF

Réponse :

Il s'agit bien d'une erreur de rédaction, pour laquelle la direction s'excuse. Les mesures annexes à appliquer dans le cadre des NAO 2025 de Newlog sont ceux qui ont été négociés en janvier 2025. Comme défini en R2 :

- application de la revalorisation TR au 1er avril 2025 : pas de rétroactivité au 1er avril 2023
- revalorisation de la prime d'équipe de 5 euros : pas d'application de l'augmentation de 5%, mais 3% comme négocié.

4-UNSA :

Concernant le poste gestionnaire transport, le descriptif ou instruction sont-ils terminés ? si oui avez-vous fait le rapprochement avec le bon emploi repère afin de régulariser la salariée à la prise de ces nouvelles fonctions et nouvelles compétences requises ? si non avez-vous une date précise à nous donner?

Réponse :

La nouvelle version de fiche de poste n'est pas finalisée. Nous communiquerons sur le sujet quand elle sera terminée.

5-UNSA :

Pour information nous faisons parvenir votre CR de novembre à l'inspection du travail afin d'avoir un avis professionnel et juridique sur le sujet des mobilités internes nominatives des salariés (qui sont entre autres nos électeurs) sur cette année et sur les prochaines années. La RGPD pour nous n'est pas un argument suffisant car nous ne demandons aucune information d'ordre privée juste la liste des salariés concernées avec leur poste initial le poste nouvellement acquis avec la date rien de plus confidentiel (très important pour le suivi et l'évolution des salariés de notre entreprise)

Réponse :

Nous vous remercions pour l'information.

6-UNSA :

Le personnel nous relance concernant les affichages des CR CSE et Réclamations individuelles et collectives qui ne sont toujours pas affichés sur leurs panneaux respectifs. Demande déjà remontée il y a plusieurs mois.

Réponse :

Le service RH s'occupera de la mise à jour en janvier.

7-CGT :

Suite à la vague d'embauche, Faut-il être proche de l'organisation syndicale respective Force Ouvrière pour être sélectionné ? Plusieurs salariés nous ont posé cette question

Réponse : Non. Les futurs salariés sont embauchés par Newlog au travers d'un processus de recrutement.

8-CGT

Suite à vos réponses des deux derniers mois, concernant les primes merci bien vouloir nous donner la liste exhaustive de toutes les primes existantes à Newlog, ainsi que les conditions d'attributions

Réponse : Même réponse que le mois dernier. La BDESE permet d'identifier les primes existantes à Newlog. Vous avez les éléments à votre disposition.

09-CGT

Nous vous remontons le besoin du service MADC la nuit, cela permet que ce dernier soit identifié pour vous n'est-ce pas ?

Réponse : Non, les AIC permettent d'identifier des problématiques et éventuellement d'en conclure un besoin.

10-CGT

Comme évoqué le mois dernier, le pont de levage est en arrêt depuis le mois juin, selon votre réponse, il devait y avoir des améliorations, quelles sont ces améliorations et combien de temps peut prendre la réparation ?

Réponse : Réparation et mise en place d'un nouvel outil capable de levé jusqu'à 80kg, planifier pour mi-février.

11-CGT

Merci de nous présenter la réorganisation physique du service réception

Réponse : Je vous propose de vous la présenter sur le terrain.